

**Primeau, Josée (BAPE)**

**De:** Eric Blouin [eblouin@municipalite.oka.qc.ca]  
**Envoyé:** 21 avril 2006 02:35  
**À:** Mandat 228\_Débarcadères-Oka  
**Objet:** Documents requis par la Commission - Municipalité d'Oka

Bonjour Mme Primeau,

Lors de la dernière séance de la 1re partie de l'audience publique, la Commission requérait de notre Municipalité des documents additionnelles pour son analyse.

1. La Municipalité d'Oka n'a pas de plan d'intégration architectural (PIA);
2. Autre que son règlement no 2001-19 constituant un site du patrimoine, la Municipalité d'Oka n'a pas de plan de mise en valeur du patrimoine archéologique et bâti;
3. La zone du débarcadère de la traverse n'est pas non plus, autrement que par le r.2001-19, une zone protégée ou citée par la Municipalité.
4. Enfin, il y aura un impact visuel permanent provoqué par la permanence du nouveau débarcadère. Ces équipements ne seront tout de même pas disproportionnés ou énormément massifs. Ils sont heureusement situés du côté ouest du quai, préservant ainsi la vue sur la mairie, l'église et le presbytère. L'assemblage bateau accosté et débarcadère aura un aspect bien différent de celui actuel. La population d'Oka s'habitue comme elle l'a fait par les époques passées lors de changements antérieurs. Les touristes à quai demeurent toujours aussi fascinés par les opérations de la traverse.

Concernant l'intérêt de protection du secteur par la Municipalité et bien que nous ne possédions pas de nombreux outils règlementaires ou autres à ce sujet, nous avons toujours été actif en ce sens lors de nos communications avec La Traverse d'Oka. Nous joignons deux récentes lettres datées du 2005-06-30 et du 2005-08-17 qui témoignent de la protection des intérêts de la Municipalité. Elles sont également incorporées aux annexes 15 et 17 du document PR5.1 déjà déposé. Nous avons cru bon de les faire ressortir. Ces lettres, en plus d'autres communications pas nécessairement documentés, font suite à une lettre datée du 2 juillet 2002 apparaissant à l'annexe 9 du document PR5.1. Nous n'avons pas été cependant en mesure de la reproduire ici électroniquement.

Espérant que le tout sera conforme aux attentes de la Commission,

Salutations!

Éric

--

Éric Blouin, ing., M.Eng. (eblouin@municipalite.oka.qc.ca)  
Directeur des Services techniques  
Municipalité d'Oka